



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 8 janvier 2019, à 19 h 30, à la salle Chanoine-Beudet, au 535, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

La commissaire Nancy St-Pierre a prévenu de son absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 35)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-01-3976 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Semaine nationale de la persévérance scolaire : résolution d'appui
5. Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup : résolution d'appui
6. Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2019-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup : résolution d'appui et d'engagement
7. Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles en 2019-2020
8. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en 2019-2020
9. Période d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles en 2019-2020
10. Octroi de contrats
 - 10.1 Contrat d'approvisionnement
 - 10.1.1 Achat d'un équipement technologique LÜ, configuration DÜO, pour le gymnase de l'école La Croisée II de Rivière-du-Loup (projet RM-2016-127)
 - 10.2 Contrat de services
 - 10.3 Contrat de construction
11. Entente avec la Municipalité de Rivière-Ouelle concernant l'accessibilité aux infrastructures scolaires à l'école des Vents-et-Marées de Rivière-Ouelle
12. Information et rapports
 - 12.1 Rapport de la présidente
 - 12.2 Rapport du comité de parents
 - 12.3 Correspondance

13. Autres points
 - 13.1 Mandat et participation des commissaires aux comités internes et auprès des organismes partenaires – Amendement à la résolution n° CC 2018-08-3878 – Modification au comité du Plan triennal d'amélioration et de transformation des immeubles
 - 13.2 Affectation temporaire de plus de trois mois à temps partiel – Madame Marie-Ève Ouellet, régisseuse d'un service administratif et communautaire (Stade Premier Tech)
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CC 2019-01-3977 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 11 décembre 2018 a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 11 décembre 2018, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il a été présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. CC 2019-01-3978 SEMAINE NATIONALE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la persévérance et la réussite scolaires sont les principaux enjeux de la convention de partenariat de la commission scolaire et des conventions de gestion et de réussite éducative des établissements;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la persévérance scolaire a pour but de mobiliser et d'engager la communauté autour des jeunes pour leur parler d'efforts, de persévérance et des avantages de posséder un diplôme;

CONSIDÉRANT l'importance pour la commission scolaire de s'associer à cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire profite de l'occasion pour souligner une Semaine locale des adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine a pour but de valoriser et promouvoir l'apprentissage tout au long de notre vie, tant en formation générale des adultes qu'en formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup appuie et s'engage dans la Semaine nationale de la persévérance scolaire qui se tiendra du 11 au 15 février 2019;

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souligne la tenue d'une Semaine locale des adultes en formation du 11 au 15 février 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. CC 2019-01-3979 SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE À RIVIÈRE-DU-LOUP : RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Rivière-du-Loup renouvelle, pour une 48^e année consécutive, l'organisation de la Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de l'appréciation de la jeunesse a pour but de souligner l'implication et la réussite de plusieurs jeunes de notre milieu, tant sur les plans scolaire, sportif, culturel que social;

CONSIDÉRANT l'importance pour la commission scolaire de s'associer à cet événement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup appuie la Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup qui se tiendra du 24 février au 2 mars 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CC 2019-01-3980 PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2019-2024 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : RÉOLUTION D'APPUI ET D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est membre du Comité des visionnaires de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE les seize (16) membres du Comité des visionnaires ont élaboré le contenu du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) selon l'expertise et les réalisations de chacun, en s'appuyant sur le Profil statistique de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que sur les projections et grandes tendances;

CONSIDÉRANT QUE le PALÉE 2019-2024 est la 6^e édition d'une planification en développement de l'économie et de l'emploi pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le PALÉE 2019-2024 est le résultat d'une vision de développement consensuel de l'ensemble des partenaires y ayant contribué;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commission scolaire de donner son appui au projet et de s'engager dans la démarche;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

- de contribuer à l'atteinte des objectifs du PALÉE 2019-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup, selon la mission de notre organisation;
- de diffuser le contenu du PALÉE auprès des membres de notre organisation;
- de souligner les objectifs du PALÉE lors de la réalisation de nos actions y répondant;
- de promouvoir le PALÉE dans nos outils de communication papiers et numériques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. CC 2019-01-3981 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES EN 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT le projet de services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles pour l'année scolaire 2019-2020 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

DE DÉTERMINER les services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, pour l'année scolaire 2019-2020, conformément au document déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CC 2019-01-3982 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES EN 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer les règles et critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT le projet de règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2019-2020 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

D'ADOPTER les règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, pour l'année scolaire 2019-2020, conformément au document déposé, sous réserve des éléments suivants :

- Revoir la présentation du tableau du paragraphe 5.1 (secteurs des écoles secondaires);
- Ajouter Saint-Pierre-de-Lamy et Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans ledit tableau (paragraphe 5.1);
- Valider la conformité de la description des secteurs des écoles Roy et Joly et La Croisée I et II afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux pratiques établies.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. CC 2019-01-3983 PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES EN 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer la période d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Services éducatifs jeunes recommande que l'inscription des élèves et l'admission des nouveaux venus se fassent du 1^{er} au 25 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

DE FIXER la période d'admission et d'inscription des élèves pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire et secondaire de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, pour l'année scolaire 2019-2020, du 1^{er} au 25 février 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. OCTROI DE CONTRATS

10.1 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

10.1.1 CC 2019-01-3984 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT TECHNOLOGIQUE LÜ, CONFIGURATION DÜO, POUR LE GYMNASSE DE L'ÉCOLE LA CROISÉE II DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2016-127)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50514 « Ajout de gymnases – budget additionnel » pour la construction d'un gymnase simple à l'école La Croisée II de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un nouveau gymnase à l'école La Croisée II de Rivière-du-Loup sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE dans l'aide financière reçue du ministère, un montant de 148 432,00 \$, est rendu disponible pour l'achat de mobiliers, appareillage et outillage;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de pourvoir le gymnase de l'école La Croisée II d'équipements dernier cri et à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement technologique LÜ, configuration DÜO, est une nouvelle technologie interactive et expérimentale développée par l'entreprise LÜ – Aire de jeu interactive inc., laquelle est en instance de brevet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise LÜ – Aire de jeu interactive inc. a déposé une soumission au montant de 32 375,00 \$ avant taxes (37 223,16 \$ taxes incluses) pour la fourniture;

CONSIDÉRANT QUE le contrat peut être octroyé de gré à gré puisqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif (article 13 (2) de la *Loi sur les contrats des organismes publics*);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat pour l'achat d'un équipement technologique LÜ, configuration DÜO, pour le gymnase de l'école La Croisée II à l'entreprise LÜ – Aire de jeu interactive inc., au montant de 32 375,00 \$ avant taxes (37 223,16 \$ taxes incluses);

QUE le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, autorise l'octroi de ce contrat de gré à gré en présence d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, soit autorisé à signer le bon de commande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. CC 2019-01-3985 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES À L'ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES DE RIVIÈRE-OUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup reconnaissent l'importance et les avantages d'une étroite collaboration entre eux en ce qui a trait à l'utilisation de locaux à l'école des Vents-et-Marées de Rivière-Ouelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, l'école et la commission scolaire ont convenu de modalités relatives à l'utilisation du gymnase de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente se termine le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités dévolus à la commission scolaire et au conseil d'établissement conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Rivière-Ouelle régissant l'utilisation d'espaces et d'équipements, de même que leurs conditions d'accès et d'utilisation, tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. INFORMATION ET RAPPORTS

12.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Edith Samson, présidente, fait rapport de ses récentes activités.

12.2 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a eu aucune rencontre depuis la dernière séance.

12.3 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance lors de cette séance.

13. AUTRES POINTS

13.1 CC 2019-01-3986 MANDAT ET PARTICIPATION DES COMMISSAIRES AUX COMITÉS INTERNES ET AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CC 2018-08-3878 – MODIFICATION AU COMITÉ DU PLAN TRIENNAL D'AMÉLIORATION ET DE TRANSFORMATION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE, le 28 août 2018, le conseil des commissaires a mis en place le comité du Plan triennal d'amélioration et de transformation des immeubles (résolution n° CC 2018-08-3878);

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance de travail du 11 décembre 2018, le conseil des commissaires a bonifié le mandat et la composition du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les modifications apportées par résolution en séance régulière;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Claude Beaulieu et résolu :

QUE le comité du Plan triennal d'amélioration et de transformation des immeubles mis en place le 28 août 2018 soit remplacé par le comité suivant :

- Nom :
Comité du Plan québécois des infrastructures (PQI);
- Composition :
 - Présidente : Edith Samson;
 - Vice-président : Bernard Pelletier;
 - Commissaires : Alain Castonguay;
Céline Langlais;
Yves Mercier;
 - Commissaire-parent : Marie-Lyne Cayouette.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.2 CC 2019-01-3987 AFFECTATION TEMPORAIRE DE PLUS DE TROIS MOIS À TEMPS PARTIEL – MADAME MARIE-ÈVE OUELLET, RÉGISSEUSE D'UN SERVICE ADMINISTRATIF ET COMMUNAUTAIRE (STADE PREMIER TECH)

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2018-2019 des cadres d'école adoptée le 24 avril 2018 (résolution n° CC 2018-04-3770);

CONSIDÉRANT la démission du régisseur d'un service administratif et communautaire (Stade Premier Tech) survenue après cette date;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la situation, il y a lieu de pourvoir temporairement ce poste, à temps partiel, à environ 60 % de tâche;

CONSIDÉRANT l'article 37 de la *Politique de gestion des cadres* qui prévoit la possibilité d'affecter temporairement un cadre sur un poste pour une durée maximale d'une année, et ce, sur recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE madame Marie-Ève Ouellet soit affectée temporairement au poste de régisseuse d'un service administratif et communautaire (Stade Premier Tech) – poste à temps partiel, à environ 60 % de tâche – à une date à être déterminée par le directeur général, et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

15. **CC 2019-01-3988 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 10)**

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson